



Ferrandière  
Maisons-Neuves

## Conseil de quartier Ferrandière/Maisons-Neuves

Local: 21, place des Maisons-Neuves  
[conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr](mailto:conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr)

### Commission déplacements et circulation du 15 mai 2019.

**Participants : Mmes Gomiot, Richard-Martet, Sospedra, Mrs Bonneau, Gandolfi, Guillet, Lecollier, Primet.**

#### **1) Extension du stationnement payant sur le quartier**

A partir de juillet 2019, 700 emplacements supplémentaires rejoindront le parc des 5200 places en stationnement payant. Le quartier Ferrandière Maisons-Neuves est à nouveau touché après l'extension de l'an passé sur Tolstoï Sud. Il s'agit en gros du périmètre délimité par les rues Lafontaine, Jaurès et Antonin Perrin.

Les rues suivantes passent en stationnement payant : Aynard, Docteur Dolard, Braille, Gillet, Mistral, Pascal, Passy, Richelieu, Florian, Jaurès, Terracher et Maubant.

Le stationnement payant touchera également une partie de la rue Antonin-Perrin (au nord de Jean Jaurès), les avenues St Exupéry et Sangnier et les places des Maisons-Neuves et Marengo.

#### **2) Travaux sur certaines canalisations d'eau**

Les travaux concerneront les rues Perrin, Blanqui et Rollet, ils débuteront en mars 2020 avec une remise en service de la conduite en octobre-novembre.

L'objectif est de réaliser une réhabilitation de la canalisation, tout en remédiant aux fuites.

La solution retenue est un étanchement par l'intérieur à l'aide de manchons élastomères. Pour cela, la canalisation doit être mise hors d'eau, avec report de la distribution via une autre source d'alimentation d'eau proche.

##### Échéancier prévisionnel :

- Marché public métropolitain sur le 2ème semestre 2019,
- Phase de préparation du chantier : janvier-février 2020
- Phase d'exécution du chantier : mars à septembre 2020
- Remise en service de la conduite concernée : octobre-novembre 2020.

En termes d'accès et de ventilation pour les intervenants, 8 puits espacés d'environ 200m (dimensions 10 m x 3.5m x 4m) seront créés. Afin de réduire le temps de travaux, plusieurs puits seront ouverts en même temps et deux entreprises mobilisées (maximum de 4 puits simultanés).

Pendant toute la durée des travaux, la fourniture d'eau et la circulation seront maintenues (circulation alternée). Au droit du groupe scolaire Antonin Perrin, les travaux seront réalisés en juillet-août, en période de vacances scolaires.

### 3) Le tram T6 Nord

Du 2 mai au 14 juin 2019, le Sytral organise une concertation sur le projet T6 Nord, avec plusieurs axes : l'intégration urbaine de ce prolongement, le positionnement d'une douzaine de stations, ainsi que les usages de l'espace public.

Le projet est disponible sur le site suivant :

<http://www.sytral.fr/tab/567/565-etudes-tramway-t6-nord.htm>

Le public pourra déposer ses contributions par écrit, sur les registres déposés dans les lieux ci-dessus ou sur le formulaire de contribution mis à disposition sur le site Internet du SYTRAL ([www.sytral.fr](http://www.sytral.fr))

- Mairie de Villeurbanne, Place Lazare Goujon, 69100 VILLEURBANNE ;
- Mairie du III<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, 18 Rue François Garcin, 69003 LYON ;
- Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac, 69003 LYON ;
- Siège du SYTRAL, 21 Boulevard Marius Vivier Merle, 69003 LYON.

Prochaine réunion publique : mercredi 29 mai 19h à Lyon, Espace Part-Dieu au 36, rue Maurice Flandin 69003 LYON.

### 4) Bilan sur les doléances antérieures

a) stationnement sauvage avenue St Exupéry.

La barrière qui interdit le passage des véhicules sur le trottoir de l'avenue St Exupéry (trottoir de droite à l'angle de Terracher et de St Exupéry) a été finalement remise en fonctionnement : elle était ouverte en permanence depuis plusieurs semaines et une quinzaine de véhicules avaient pris l'habitude de stationner sur ce trottoir, on se retrouvait dans un début de situation identique à celle d'avant les travaux de l'avenue et cela ne pouvait perdurer.

b) ZAC des Maisons Neuves.

La place côté pharmacie est en cours d'aménagement. Le panneau voie sans issue a été posé à l'angle de Jaurès et Terracher. Des barrières ou potelets ont été positionnés à certains endroits. Le problème du stationnement sur la rue Terracher (sens Sud Nord) subsiste.

c) création d'une aire de transports de fonds pour la BNP du Totem.

La proposition serait de reprendre la place qui existait rue Marc Sangnier de 2003 à 2011.

### 5) Points posant problème évoqués lors de la réunion

a) rue Jean Jaurès

2 demandes récurrentes qui n'ont toujours pas reçu de réponse :

- la présence de chiens (pourtant interdits) dans le parc Nathalie Gauthier. Peut-être faudrait-il signaler l'interdiction de façon plus importante (panneaux bien visibles) et faire respecter cette interdiction par la police municipale.
- demande de création d'un abribus devant le parc Nathalie Gauthier dans le sens Ouest Est.

b) cours Tolstoï

Entre le Totem et Grandclément le couloir du bus C3 sert de zone d'arrêt pour les camions en livraison.

c) rue Pascal

Au niveau du cours Tolstoï, la piste cyclable est souvent occupée par des véhicules en stationnement illicite.

d) place Grandclément

Le début de la rue Léon Blum est réservé aux bus et les véhicules n'y sont pas acceptés, néanmoins beaucoup empruntent quand même cette voie sans respecter l'interdiction.

e) rue A. Perrin

Demandes déjà formulées lors d'un précédent compte rendu :

- au droit du 14, trous toujours présents sur le trottoir
- au droit du n°2, plaque enfoncée sur le trottoir et dangereuse notamment pour les mal voyants.

f) Zac des Maisons-Neuves

Toujours les problèmes des stationnements illicites dans la partie centrale de la rue Raymond Terracher : le traçage de la signalisation au sol n'a en rien solutionné ce problème. Lors d'une réunion publique, en novembre 2018, M. Bret avait parlé d'une campagne de verbalisation si la situation perdurait, est-ce toujours d'actualité ?